

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 33		
Présents 22	Absents 9	Procurations 2
VOTE PUBLIC		
Pour 24	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 18/06/2013

Date d'affichage :

OBJET :
COMPLEXE SPORTIF
REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ETABLISSEMENT
ADOPTION

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil treize, et le vingt quatre du mois de juin, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – D. ANDREANI - I. BENIGNI – D. BICCHIERAY – L. BICCHIERAY - E. CECCALDI – JB. CECCALDI – MD. CLAVEAU - A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI - M. LUCIANI – F. MARCHETTI – E. MUNIER - JM. NOBILI – R. POIRON représentée par J. SANTELLI – R. SANTELLI - A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON – E. SUZZONI - JM. TEALDI.

Absent(s) : MM. – JP. ANSALDI - P. CECCALDI – J. EMMANUELLI – J. LUCIANI – E. MARCELLI – JB. MARIOTTI - E. ORSINI - MT PETRUCCI – JP. PINELLI .

Absent(s) ayant donné procuration : M. PARIGGI à A. SANTINI / I. TOMMASINI à G. BRUN.

Secrétaire : JM. TEALDI

Vu les statuts de la communauté de communes Calvi Balagne,
Vu l'avis favorable émis par la Sous Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, en date du 14 juin 2013.

Considérant que la communauté de communes Calvi Balagne, propriétaire de l'établissement, met à disposition du grand public, du collège de Calvi, des écoles primaires, des associations et clubs du territoire de l'intercommunalité, le complexe sportif ;

Considérant que le respect des installations, du matériel, nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité ;

Le Président propose à l'assemblée la lecture du règlement intérieur du complexe sportif.

Le Président soumet pour approbation le projet de règlement intérieur tel que présenté en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur du complexe sportif tel que ce document figure en pièces jointes.

Fait et délibéré, le 24 juin 2013

Pour copie conforme

Le Président

